

**Consultants Individuels évaluation de l'impact du Plan Stratégique Emploi Jeunes et du Programme Emplois Jeunes : Pistes d'accélération pour leur mise en œuvre, la résilience et la création d'emplois jeunes**

<b>Location :</b>	Lomé, TOGO
<b>Application Deadline :</b>	20 mars 2017
<b>Type of Contract :</b>	Contrat Individuel /national
<b>Languages Required :</b>	Français / Anglais
<b>Duration of Initial Contract :</b>	deux (2) mois
<b>Date du début de la mission</b>	27 mars 2017

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail [clarification.tg@undp.org](mailto:clarification.tg@undp.org). Le PNUD Togo enverra une copie écrite de la réponse à tous les candidat(e)s qui ont manifesté leur intérêt à cet avis d'appel à candidature sans mentionner la source de la requête. Le PNUD s'engage à atteindre la diversité de la population active en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les individus issus de groupes minoritaires, les groupes autochtones et les personnes handicapées sont également encouragés à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

---

**1. Intitulé de la mission :** Evaluation de l'impact du Plan Stratégique Emploi Jeunes et du Programme Emplois Jeunes : Pistes d'accélération pour leur mise en œuvre, la résilience et la création d'emplois jeunes

## **2. Contexte et justification**

La promotion de l'emploi des jeunes constitue une priorité du gouvernement. En effet, selon l'enquête QUIBB 2011, le taux de sous-emploi des jeunes atteint 20,5% et le taux de chômage 8,1% (PEJ, 2013). Sur la période 2008-2012, le nombre moyen de jeunes chômeurs était particulièrement important et s'élevait à 117 000 et celui des jeunes en situation de sous-emploi a dépassé 276 000. En outre, chaque année 31 500 jeunes arrivent sur le marché du travail. Parmi les contraintes spécifiques au chômage, on relève les faiblesses au niveau de la coordination et de la collaboration interministérielle contraignant une approche transversale de la problématique de l'emploi, la méconnaissance du marché du travail en l'absence de statistiques fiables sur les emplois, l'inadéquation de la formation avec les besoins réels du secteur privé, les limites du climat des affaires entravant le développement rapide du secteur privé et du tissu économique, la faiblesse de l'offre d'emploi dans le secteur formel et le caractère inadapté des mécanismes de financement pour l'entrepreneuriat.

Divers programmes et projets de promotion de l'employabilité, de l'auto-emploi, d'insertion socio-professionnelle des jeunes, d'appuis à des projets économiques ont été mis en œuvre. Mais les évaluations précédentes de ces initiatives en ont révélé les limites qui sont notamment la difficulté à les porter à une échelle suffisamment large pour créer l'effet de masse critique ou pour garantir la pérennité des résultats.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a procédé à l'élaboration du Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes (PSNEJ) et du Programme pour l'Emploi des Jeunes (PEJ). Ils ont comme objectif principal de contribuer rapidement à la résorption de la question urgente et pressante du chômage et du sous-emploi des jeunes. L'objectif poursuivi étant de réduire le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes de 28,65% en 2013 à 24,3% en 2017. Le PSNEJ et le PEJ visent d'une part, à promouvoir un environnement global favorable au financement et à l'amélioration du climat des affaires au Togo, afin d'entraîner plus d'investissements générateurs d'emplois. D'autre part, plusieurs objectifs spécifiques et opérationnels sont poursuivis avec pour objectif principal de porter à une échelle conséquente les programmes les plus porteurs. Les principaux axes opérationnels du PSNEJ et du PEJ sont les suivants : (1) renforcement de la qualité de la gouvernance du secteur de l'emploi des jeunes et plaidoirie pour la prise en compte de l'emploi des jeunes dans les politiques sectorielles, (2) amélioration de l'employabilité des jeunes face aux besoins du secteur privé, (3) consolidation de la capacité à l'auto-emploi, (4) diversification, reconversion et réduction du sous-emploi, (5) promotion de l'accès au financement en faveur des jeunes, (6) renforcement du « Pilotage, Coordination, Planification et Suivi-Evaluation ». Le budget du PEJ pour la période 2014-2018 est d'environ 156 milliards. Le PEJ est composé de dix-sept (17) sous-programmes et de trente-trois (33) projets et cible 199 720 jeunes. Pour la mise en œuvre du programme, il est prévu la mise en place d'un cadre institutionnel conséquent.

### **3. Objectifs de l'évaluation**

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours du PNSEJ et du PEJ dont l'objectif global est d'évaluer le statut de leur contribution à la création conséquente des emplois jeunes, d'en tirer les enseignements et de proposer des pistes de solutions pour une accélération de la mise en œuvre de ces programmes, une résilience effective et la création des emplois jeunes.

La mission s'attachera à faire le point des acquis du PNSEJ et du PEJ, mesurer l'impact et la durabilité des principales actions d'envergure incluses dans les six axes principaux du PNSEJ et du PEJ, identifier les forces et faiblesses, les facteurs qui ont facilité ou limité l'atteinte des résultats et tirer les leçons apprises pour orienter le contenu des axes stratégiques du Plan National de Développement en cours de formulation en matière d'actions phares en faveur de la promotion des emplois jeunes.

**De façon spécifique**, il s'agira de :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience des stratégies mises en œuvre dans l'atteinte des résultats obtenus en mesurant les niveaux de réalisation des principales activités ainsi que l'atteinte des cibles ;
- une approche transversale aura pour but, d'étudier l'impact, la couverture, la cohérence et le genre
- Apprécier le niveau de contribution de chaque axe à l'atteinte des résultats ;
- Identifier les principaux goulots d'étranglements et les stratégies complémentaires ;

- Tirer les enseignements et bonnes pratiques et formuler des recommandations permettant d'orienter le contenu des axes du futur PND en matière de promotion des emplois jeunes.

#### **4. Résultats attendus :**

Le PNSEJ et le PEJ sont évalués et l'évaluation a permis d'identifier les goulots d'étranglement, les limites ou les bonnes pratiques, et, des approches complémentaires, des recommandations et pistes de solutions pour l'accélération de leur mise en œuvre, la résilience et la création des emplois jeunes et en vue de la prise en compte de ces analyses dans la formulation du futur PND.

L'évaluation devra fournir des recommandations appropriées afin de mettre en œuvre les ajustements nécessaires, s'il y a lieu, pour assurer le succès de ces initiatives, une appréciation de la pertinence de leur conception, de leurs stratégies d'intervention et de leurs performances mais aussi proposer des stratégies complémentaires le cas échéant.

#### **5. Produits attendus**

Les documents suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

1. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la mission intégrant la méthodologie de l'approche comprenant notamment la cartographie des parties prenantes, la matrice d'évaluation (incluant les questions d'évaluation), la description de l'approche méthodologique retenue pour la mission de terrain et le plan de collecte des données de terrain.

2. Un premier draft de rapport d'évaluation provisoire après trois semaines de travail, suivi d'un second rapport provisoire prenant en compte les commentaires du PNUD et d'autres personnes ressources. Les rapports devront fournir les analyses des performances des plans et programmes emplois jeunes suscités et des recommandations appropriées afin de mettre en œuvre les ajustements nécessaires au niveau des programmes évalués s'il y a lieu, pour assurer le succès de ces initiatives ainsi que des propositions complémentaires éventuelles à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du futur PND.

#### **6. Méthodologie**

Cette évaluation fera usage de la combinaison des approches qualitative et quantitative. Elle se fera conformément aux bonnes pratiques en matière d'évaluation, de collecte des données et de leur analyse, y compris le traitement triangulaire des sources d'information, l'approche comparative, la prise en compte de tous les principaux acteurs comme source d'information et au besoin l'échantillonnage. Elle devra combiner une analyse documentaire, une enquête auprès des bénéficiaires ou de focus groupes, des entrevues avec les parties prenantes ainsi qu'une observation directe le cas échéant.

Les consultants retenus proposeront de façon plus détaillée ou mieux appropriée, le cas échéant, la méthodologie la plus adéquate et comment l'évaluation sera conduite.

## **7. Durée du contrat**

La durée du contrat couvrira une période de deux (2) mois.

## **8. Documents à inclure dans la soumission de la proposition**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants:

### **8.1 Une Proposition Technique**

- Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature;
- Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée;
- CV incluant : L'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références;
- P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l'adresse : [http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11\\_Personal\\_history\\_form.doc](http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc)).

### **8.2 Une Proposition Financière: Coût forfaitaire**

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/delivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en francs CFA.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé de demander aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

## **9. Evaluation**

## **9.1 Analyse cumulative (Note Pondérée)**

Le contrat sera attribué à l'institution de consultances dont l'offre aura été évaluée et a reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération: la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante:

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Seuls la candidature ayant obtenu un minimum des 51 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins-disant (Fm) de la manière suivante :  $Nf = 30 \times Fm / F$  (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+Nf).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

## **9.2 Principaux critères de sélection**

### **9.2.1 Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)**

#### **Education**

- Les consultants experts doivent disposer d'un diplôme d'études universitaires de niveau BAC + 5 minimum en sciences économiques, en statistiques ou dans les domaines connexes ; les consultants juniors ou chargés d'études doivent disposer d'au minimum d'un Master 1

### **9.2.2 Expériences :**

L'évaluation sera conduite par une équipe de consultants composée d'un chef d'équipe, de deux consultants seniors et de deux assistants ou chargés d'études. Le chef d'équipe assumera la responsabilité globale du processus d'évaluation jusqu'à la production du rapport final. Il dirigera et coordonnera les travaux de l'équipe et sera le garant de la qualité des différents produits de l'évaluation.

Les consultants devront disposer des compétences et qualifications suivantes :

- Expérience d'au moins 7 ans en politiques, plans et programmes nationaux en ce qui concerne les consultants seniors ;
- Expérience dans l'analyse et évaluation des politiques en particulier de celles relatives à l'emploi ;
- Connaissances des enjeux relatifs à l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Capacité d'analyse, de proposition et d'innovation pour répondre à la mission et réaliser les résultats attendus ;
- Excellente capacité de rédaction ;
- Expertise dans d'autres projets de développement.

### 9.2.3 Langue :

Maîtrise du Français comme langue de travail. La connaissance de l'anglais serait un atout.

### 10. Notation de l'offre technique (70 points)

- Avoir au moins 7 ans en politiques, plans et programmes nationaux en ce qui concerne les consultants seniors **(10 pts)**
- Avoir au moins cinq (05) années d'expériences dans l'analyse et évaluation des politiques en particulier de celles relatives à l'emploi **(10 pts)**
- Connaissances des enjeux relatifs à l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes **(20 pts)**
- Niveau de compréhension par le consultant de la mission/Cohérence de la proposition du consultant avec les TdR **(30 pts)**

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse [procurement.tg@undp.org](mailto:procurement.tg@undp.org), ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) **au plus tard le 20 mars 2017 à 12 heures**. La mention «**Consultant Individuel (national) pour l'évaluation de l'impact du Plan Stratégique Emploi Jeunes et du Programme Emplois Jeunes : Pistes d'accélération pour leur mise en œuvre, la résilience et la création d'emplois jeunes** » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail.